RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l’agroalimentaire

AVIS PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL CONCLU DANS LE CADRE D'INTERFEL

l’accord interprofessionnel du 30 mai 2017 conclu dans le cadre de l’association interprofessionnelle des fruits et légumes frais (INTERFEL) et relatif à la maturité des raisins de table est étendu par arrêté interministériel du 20 mars 2018 et publié au Journal officiel de la République française le 24 mars 2018 (AGRT 1800882A).